



## Convocation de l'assemblée des copropriétaires

Par **calmette**, le **09/06/2010** à **11:09**

Bonjour,  
nous essayons depuis 15 jours d'obtenir une date de réunion auprès du syndic qui a décidé de façon unilatérale de l'organiser fin juillet -début aout quand la plupart des copropriétaires est absente .Malgré plusieurs appels téléphoniques et 3 demandes par courrier en recommandé avec accusé de reception nous n'avons à ce jour aucune réponse.Je souhaiterais savoir s'il existe un recours

Par **Untel**, le **09/06/2010** à **17:35**

Bonjour,

A ma connaissance rien, à part le bon sens, n'empêche un syndic d'organiser une AG pendant les vacances scolaire.

La moindre des choses serait que le syndic tienne compte des remarques du conseil syndical.

Pour éviter que cela ne se reproduise vous pouvez faire voter un résolution imposant la tenue de l'AG pour un certain mois.

Il faudra toutefois faire mettre cette proposition à l'ordre du jour pour qu'elle puisse être votée pour la prochaine AG.

Dans l'immédiat il ne vous reste qu'à vous mobiliser et récolter les pouvoirs des absents ou... organiser un absentéisme général.

Dans ce cas pas de majorité, pas de quitus et une nouvelle AG en automne.

C'est un peu viscieux mais à la guerre comme à la guerre.

Par contre vous aurez à payer les frais d'organisation des deux AG (dur).

A vous de voir.

Cordialement.